



Conseil d'administration

Rôle (Extrait du statut)

Article 1

1.1 Le conseil d'administration de la Caisse autonome nationale détermine, sur la base des propositions préparées par le directeur général en vue de leur approbation :

- 1° Les orientations relatives à la mise en oeuvre de la politique de santé ainsi qu'à l'organisation du système de soins et au bon usage de la prévention et des soins ;
- 2° Les orientations de la politique de gestion du risque et les objectifs prévus pour sa mise en oeuvre ;
- 3° Les orientations de la politique de prévention et d'action sanitaire et sociale ;
- 4° Les budgets nationaux de gestion et d'intervention.

1.2 Conformément aux dispositions de l'article R 114-6-1 du Code de la Sécurité Sociale, le conseil d'administration approuve, sauf vote contraire à la majorité des deux tiers des membres, les comptes annuels et les comptes combinés, après examen par la commission de gestion et sur présentation du Directeur et de l'Agent Comptable.

Fréquence des réunions : 4 par an

Président	Philippe GEORGES
Vice-présidents	

	Titulaires		Suppléants	
	Administrateurs représentant les affiliés	Richard CAUDY	CGT	Jean-Paul BOYER
	Bernard COSTE	CGT	Michel EIDENSCHENCK	CGT
	Freddy MAUGIRON	CGT	Hervé SABBA	CGT
	Salvatore DI ROSA	CFDT	François DOSSO	CFDT
	Mohamed DRICI	CFDT	Josiane CLAVELIN	CFDT
	Monique WENNER	CFDT	Denis SCHMIDLIN	CFDT
	Jean-Pierre DAMM	FO	Joël BIGOURD	FO
	Dominique DIAGO	FO	Eric CASTEL	FO
	Joëlle LIEBHARDT	FO	Marie-Paule MATHON	FO
	Eric GROH	CFTC	Serge BOULINGUEZ	CFTC
	Gilbert LECHARDEUR	CFTC	Robert JUTKOWIAK	CFTC
	Georges PINA	CFTC	Kurt SCHIRLE	CFTC
	Francis CAYEN	CFE/CGC	Daniel BROGNIART	CFE/CGC
	Alain CUVILLIER	CFE/CGC	Roger COLONEL	CFE/CGC
	Daniel GOSSET	CFE/CGC	Pierre KORPAL	CFE/CGC

Administrateurs représentant les exploitants et anciens exploitants	Fabienne BARDIN	ANGDM	Karine ARTHUR	ANGDM
	Laurent BERGEOT	ANGDM	François BAUDET	ANGDM
	Isabelle BITOUZET	ANGDM	Joïc BERTHAUD	ANGDM
	Sylvain DUDA	ANGDM	Grégory BREIT	ANGDM
	Michel REGEREAU	ANGDM	Valérie DUPUIS BARRIERE	ANGDM
	Christian ROUGIER	ANGDM	Emmanuelle LE FEVRE	ANGDM
	Céline SCHUMPP	ANGDM	Claude PERUSSEL	ANGDM
	Léon VALIN	ANGDM	Serge SPROCQ	ANGDM
Personnalités qualifiées	Mohamed ABDELATIF			
	Philippe RENARD			
	Jean-Marie SPAETH			
	Jean-Dominique TORTUYAUX			
	Danielle TOUPILLIER			
Représentants de la CNAM	Fabrice GOMBERT		Yves LAQUEILLE	
	David OLLIVIER-LANNUZEL		Sofi LEROY	
Représentants du personnel	Xavier DEFFRENNES	UNSA	Christine BERARD	UNSA
	Karen ROSSI	CGT	Aurore DUTAILLY	CGT
Commissaires du Gouvernement	Christine LABAT	Direction de la sécurité sociale		
	Richard BORDIGNON	Direction du Budget	Mathieu LANNES	Direction du budget
Représentant du Ministre chargé des mines	Charlotte NUDELMAN-PETIT	Direction de l'Énergie		

Dates des désignations

Arrêté du 10 mars 2022

Dates des mises à jour

30/03/2022



Commission de l'offre de santé et de soins

Commission facultative

Rôle de la commission (Extrait du statut)

La commission de l'offre de santé et des soins a compétence pour déterminer, conformément à l'article 15-II-1°, 3° et 4° du décret du 27 novembre 1946 modifié :

- les orientations relatives à la mise en œuvre de la politique de santé ainsi qu'à l'organisation du système de soins et au bon usage de la prévention et des soins
- les orientations de la politique de prévention
- les budgets des établissements de santé et services médico-sociaux et des œuvres.

La commission, sur proposition du Directeur Général et dans le cadre des dispositions prévues par l'article 225 du décret du 27 novembre 1946 modifié :

- ✓ approuve la constitution de groupements d'œuvres,
- ✓ se prononce sur le maintien des groupements d'œuvres déficitaires ou d'œuvres déficitaires au sein de ces groupements.

En outre, la commission se voit communiquer le rapport annuel d'activité de l'offre de soins ambulatoire, un bilan des actions de prévention-santé publique et un bilan des actions des établissements de santé et services médico-sociaux.

La commission, conformément à l'article 228 du décret du 27 novembre 1946 modifié approuve la constitution de réseaux de santé tels que prévus à l'article L.6321-1 du code de la santé publique.

Dans le cadre des dispositions de l'article 106 du décret du 27 novembre 1946 modifié, la commission approuve les budgets des œuvres et établissements de santé et services médico-sociaux, ainsi que les budgets modificatifs et rectificatifs s'y rapportant.

Toute décision unanime devient exécutoire (cf. article 15.2 du présent statut) et suit les mêmes règles de contrôle que les décisions du conseil d'administration de la part des autorités de tutelle (cf. article 5 du présent statut).

Président	M. CAUDY	Dates de mise à jour		
	Vice-Président	M. GOSSET	26/04/2018 20/12/2018	29/10/2020 25/03/2021
Administrateurs représentant les affiliés	Titulaires		Suppléants	
	M. LECHARDEUR M. DIAGO M. GOSSET M. CAUDY MME WENNER (3)	M. GROH MME LIEBHARDT (3) M. CAYEN M. COSTE M. POLAK (3)		
Administrateurs représentant les exploitants (ANGDM)	MME BITOUZET M. DUDA M. PERUSSEL M. VALIN M. ROUGIER	MME ARTHUR MME SCHUMPP MME BARDIN M. BAUDET (1) M. BERTHAUD		
	Personnes qualifiées	M. ABDELATIF	M. TORTUYAUX	
Administrateurs représentant la CNAM	M. GOMBERT (2)	M. BERNARDELLI		

Dates des désignations

CA 26/04/2018
(1) CA 20/12/2018

(2) CA 29/10/2020
(3) CA 25/03/2021



COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION AU 31 12 2021

Président	M. GROH
Vice-Présidente	MME MATHON

	Titulaires	Suppléants
Administrateurs représentant les affiliés	M. GROH MME MATHON M. CUVILLIER M. EIDENSCHENCK M. DI ROSA	M. PINA MME LIEBHARDT M. CAYEN M. CAUDY M. DAYDE
Administrateurs représentant les exploitants (ANGDM)	MME BITOUZET MME SCHUMPP M. DUDA M. BERGEOT M. VALIN	MME BARDIN M. BAUDET M. ROUGIER M. PERUSSEL M. REGEREAU
Administrateurs représentant la CNAM	M. GOMBERT	M. BERNARDELLI
Personnes qualifiées	M. SPAETH	MME PLASSART



Commission de l'Action sanitaire et sociale

Commission facultative

Rôle de la commission (Extrait du statut)

La Commission d'action sanitaire et sociale a compétence pour suivre l'activité de la CANSSM en matière d'action sanitaire et sociale collective.

Toute décision unanime devient exécutoire (cf. article 15.2 du présent statut) et suit les mêmes règles de contrôle que les décisions du conseil d'administration de la part des autorités de tutelle (cf. article 5 du présent statut)

Président	M. CAYEN
Vice-Président	

Dates de mise à jour
26/04/2018
20/12/2018
28/03/2019

	Titulaires	Suppléants
Administrateurs représentant les affiliés	M. SCHIRLE MME LIEBHARDT M. CAYEN M. COSTE M. DI ROSA	M. JUTKOWIAK M. BIGOURD M. CUVILLIER M. BOYER M. DRICI (2)
Administrateurs représentant les exploitants	Mme BITOUZET Mme BARDIN M. ROUGIER MME ARTHUR M. SZYMCAK	MME BARRIERE DUPUIS M. DUDA M. PERUSSEL M. BAUDET (1) M. VALIN

Personnes qualifiées	M. TORTUYAUX	
-----------------------------	--------------	--

Dates des désignations

CA 26/04/2018

(1) CA 20/12/2018

(2) CA 28/03/2019



Commission de Recours Amiable

Commission obligatoire avec délégation du Conseil

Rôle de la commission (Extrait du statut)

Sur délégation de pouvoir de décision et de notification du conseil, la commission de recours amiable est chargée :

- d'examiner les réclamations relevant de l'article L 142-1 du Code de la Sécurité Sociale, à savoir les différends auxquels donne lieu l'application des législations et réglementations de Sécurité Sociale et qui ne relèvent pas, par leur nature, d'un autre contentieux.
- de se prononcer sur les demandes de remises de dettes,
- d'admettre en non-valeur les créances.

Président	M. SABBA (4)	<i>Dates de mise à jour</i>	
Vice-Président	M. DUDA (4)	02/03/2022	
Administrateurs représentant les affiliés	Titulaires	Suppléants	
	M. SABBA M. BOULINGUEZ	M. DOSSO (1) M. DIAGO (3)	
Administrateurs représentant les exploitants	M. VALIN M. DUDA	M. BREIT (2) MME ARTHUR	

Secrétariat

- Secrétaire : Monsieur Romain BERTHIER, Adjoint au Responsable du service juridique de la Direction Appui aux Fonds et à la Gouvernance (Etablissement Angers-Paris). (3)
- Secrétaires adjoints :
 - o Pour la CDC, Madame Séverine CARDOT-MOAL, Responsable de l'Unité Contentieux du service juridique de la Direction Appui aux Fonds et à la Gouvernance (Etablissement Angers-Paris), (3)
 - o pour la CPAM de l'Artois, Mme Sophie LECLERCQ-VOISIN, Responsable des services contentieux général,
 - o pour la CPAM de la Moselle, Mme Marie-Pierre SCHOUG, Responsable adjointe du service contentieux général.
- Co-Secrétaires adjoints :
 - o pour la CPAM de l'Artois, M. Vincent Degroote, référent juridique CRA, (3)
 - o pour la CPAM de la Moselle, Mme Anne-Marie WAGNER, responsable du département CTX-LCF. (3)

Date des désignations

CA 26/04/2018
(1) 28/03/2019
(2) 17/12/2020
(3) 28/10/2021
(4) 09/12/2021